

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
 et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire*
 BP3 49170 LA POSSONNIERE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 06 DECEMBRE 2014 A LA POSSONNIERE

Suite à la convocation parue dans la presse (Ouest-France et Courrier de l'Ouest) et envoyée à chaque adhérent l'Assemblée Générale (AG) de la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire s'est tenue, de 9 heures à 12 heures 30, le samedi 06 décembre 2014 au Ponton de LA POSSONNIERE sous la présidence de Monsieur Raymond PERARD, assisté de Messieurs Maurice LEBEAU, président honoraire, Yves CAYEUX, vice Président, Paul DESGRANGES, secrétaire, Yannick MALLET, secrétaire adjoint, Jacques MEUNIER, trésorier adjoint et des autres administrateurs Messieurs Marcel REPUSSARD, Auguste BARRAULT, Emile BENON, Raymond COUVREUR, Marc FERRARI, Jacques ROBIN et Claude SAMSON chargés des fonctions d'accueil et des aspects matériels auxquels se sont adjoints Messieurs Francis DELAUNAY, garde particulier et Dominique PASQUIER, garde particulier, commissaire aux comptes

Plusieurs invités étaient présents aux cotés du Président, notamment : Monsieur Jacques GENEVOIS, maire de la Possonnière, Monsieur Vincent DEPARIS, service pêche de la DDT et Monsieur René BERARD, Secrétaire de l'ADAPAEF PMA de Loire-Atlantique et trésorier de la FNADAPAEF.

L'émargement des membres présents de l'ADAPAEF PMA 49 a permis d'annoncer que l'AG a rassemblé **71** adhérents.

I – L'ACCUEIL DES INVITES

Le président Raymond PERARD accueille les invités.

Il présente les excuses de plusieurs invités empêchés : Monsieur Jean Marie GAUDIN, conseiller général, Monsieur Pierre BENEVILLE, président de l'AAPPMA L'Ablette angevine, Monsieur Jacques BIRGAND, président du CLD.

Le président Raymond PERARD demande une minute de silence suite au décès, à 99 ans, de Monsieur Pierre CHALONS qui a été le premier secrétaire de l'ADAPAEF de Maine-et-Loire et aux décès de certains membres de la Maille d'Anjou.

II –LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

A la demande du président, Monsieur Paul DESGRANGES, secrétaire, donne lecture des principaux passages du procès verbal de la dernière AG du 7 décembre 2013 à La POSSONNIERE qui avait rassemblé, 61 membres de l'association et approuvé les rapports d'activité et financier.

Aucune demande de modification n'ayant été faite, le procès verbal de l'AG du 07 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des présents.

III – LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2014:

Le président Raymond PERARD souligne son activité au niveau national :

- déplacements à la FNPF pour des conseils d'administration et surtout les réunions des commissions réglementation où il fait avancer certains de nos vœux,
- Plusieurs déplacements pour des réunions de la FNADAPAEF.

Il poursuit avec l'actualité départementale en rappelant la gestion des licences relevant du conseil général : depuis le 1^{er} janvier 2012 Monsieur Yves CAYEUX délivre les licences pour le compte du Conseil Général 49 et de nouvelles modalités de déclaration de captures ont été mises en place pour permettre de faire une étude de l'évolution des populations piscicoles sur le domaine public fluvial concédé au Conseil général de Maine-et-Loire.

Les gardes particuliers, Monsieur Francis DELAUNAY et Monsieur Dominique PASQUIER ont assumé cette fonction en 2014 pour la Maille d'Anjou.

L'activité alevinage 2014

L'alevinage 2014 a concerné 2000 jeunes brochets pour les lots suivants:

Pour la Loire : lots K1, K2, K3, K4,

Pour l'Oudon : lot N°4

Le secrétaire poursuit

Les activités statutaires ont concerné trois conseils d'administration (08 février, 24 mai et 25 octobre), six réunions du bureau (09 janvier, 6 mars, 10 avril, 26 juin, 04 septembre, 13 novembre), une AG à la Possonnière (06 décembre 2014). De plus la Maille d'Anjou a été représentée à l'assemblée générale de la FNADAPAEF à la Chapelle sur Erdre le 12 avril.

Au niveau départemental, le Président Raymond PERARD et le secrétaire adjoint Yannick MALLET, nouvel administrateur de la fédération de pêche 49 en remplacement de Paul DESGRANGES, ont été concernés par 2 assemblées générales, un CA par mois et des commissions internes de la Fédération départementale de pêche : travaux, finances, réglementation, Centre de Brissac. D'autres représentations externes ont été assumées par le secrétaire Paul DESGRANGES telles que les réunions du CORELA, du SAGE Estuaire à Nantes, Comité d'estuaire, Natura 2000 et CDESI du Conseil général de Maine-et-Loire.

La DDT a réuni les membres de la commission technique le 3 juillet pour analyser les informations disponibles sur les populations de poissons. Il a été constaté des difficultés pour accéder à des informations fiables, même en provenance de l'ONEMA qui en a fourni certaines parfois discutables. Dans cette situation, il est difficile de justifier des propositions de modifications réglementaires.

Une étude sur les captures sur le domaine public transféré est conduite en collaboration avec la fédération de pêche 49 et avec une subvention de la FNPF. Le but est de mieux connaître les populations de poissons.

La commission technique de la Préfecture s'est réunie le 14 octobre

Les aspects réglementaires n'ont pas été modifiés. Plusieurs demandes de la Maille d'Anjou ont reçu un accueil plutôt favorable mais pour une mise en application au renouvellement des baux : taille minimale des mailles de nasses rigides à 40 mm sur le domaine public de l'Etat

comme sur celui du CG49, attribution du carrelot pour toutes les licences spéciales anguillères comme pour celles du Louet.

La Maille d'Anjou a rencontré la DDT le 4 décembre 2014. La discussion a fait apparaître les points suivants : le prix des licences 2015 de l'Etat restera identique à celui de 2014 (68 € pour les Petite Pêche et 36 € pour les spéciales anguillères) et la DDT pourra délivrer les licences 2015 à partir du 7 janvier 2015.

L'activité de promotion a été limitée en 2014

La Maille d'Anjou n'a participé qu'à deux manifestations à la fête de la Loire à Sainte Gemmes (27 juillet) et à Blaison Gohier le 3 août.

Le nombre de nos adhérents continue à diminuer : 399 cartes à 86 € en 2014 (430 en 2013, 422 en 2012, 494 en 2011, 572 en 2010, 663 en 2009) après une régression forte depuis 2008.

Nous avons atteint le seuil de 718 adhérents en 2008 après plusieurs années de progression. En 2014 nous sommes 403 adhérents au 31 octobre 2013 auxquels s'ajoutent quelques membres honoraires.

Le nombre de licences attribuées en 2014 a subi une érosion avec 412 licences attribuées en 2014 (-7%/2013) (444 licences en 2013, 445 en 2012 et 736 en 2008).

La réduction du coût des licences par le Conseil général peut être mise en relation avec le maintien du nombre de licences au dessus du seuil de 80 licences: 81 licences en 2014, 85 en 2013, 80 en 2012).

IV – LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le président Raymond PERARD s'est employé à faire reconnaître notre loisir. Il note des éléments positifs envisageables pour les prochains baux : baisse du prix des licences sur le domaine public d'Etat et une évolution favorable de la réglementation de la pêche amateur aux engins. Il souligne avec satisfaction qu'en 2014, il a eu moins de procès verbaux que les années précédentes ; il invite les membres de la Maille d'Anjou à rester vigilants pour le respect d'une réglementation qui reste complexe.

La Maille d'Anjou a mis en place un recueil des fiches de captures pour le domaine transféré au conseil général, non sans difficulté. On pourrait élargir cette pratique au domaine de l'Etat si un accord peut être trouvé avec l'ONEMA.

La Cordée paraît depuis 19 ans, la fréquence de parution en sera réduite à une fois par an, le site internet de la Maille d'Anjou prendra le relais pour apporter l'information rapidement.

Le président Raymond PERARD indique que le CA de la Maille d'Anjou s'est interrogé sur la poursuite de son appartenance à notre fédération nationale (FNADAPAEF). En effet, suite au décès de son président Noël GERMANEAU, le nouveau président Michel CADIOT est inactif et a délégué une large partie de ses pouvoirs à un vice président dont la ligne de conduite est guidée par la sortie de la FNPF, ce qui nécessite un jugement au niveau européen donc des délais et un engagement financier important. Le président Raymond PERARD fait le constat que seules quelques ADAPAEF (3 ou 4) ont des difficultés de relation avec leur

fédération départementale ; d'autre part, une sortie de la FNPF et donc des fédérations départementales conduirait à un isolement vis-à-vis du ministère et de l'ONEMA ainsi qu'à une suppression de l'information et des subventions nationales de la FNPF. Par ailleurs l'ADAPAEF de la Gironde, dissidente depuis quelques années, envisage d'adhérer à nouveau à la FNADAPAEF à condition que son management en soit modifié. En conséquence de ces éléments le CA de la Maille d'Anjou a retenu la conduite suivante : la Maille d'Anjou reste adhérente de la FNADAPAEF mais milite pour un changement de son action ; une lettre sera envoyée à cette dernière et aux différentes ADAPAEF.

V - LE RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2014 ET LES COTISATIONS 2015

Les comptes 2014, arrêtés au 31 octobre 2014, sur 12 mois, préparés par Monsieur Maurice ADRION, notre trésorier, avant son départ, sont présentés.

En intégrant le compte financier, on note des produits de **41 010,64 €** et des charges de **39 997,11 €**, soit un résultat net positif de **1013,53 €** (791,76 € en 2013; 1888,99 € en 2012 ; 1 769,98 € en 2011 et 770,55 € en 2010).

On note au bilan des avoirs financiers de **24 275,80 €** sous forme de capitaux propres et un report à nouveau de **1013,53 €** au 1^{er} novembre 2014.

Le commissaire aux comptes, Monsieur Dominique PASQUIER décrit les vérifications qu'il a faites, souligne la bonne santé financière de La Maille d'Anjou et invite l'assemblée à donner quitus pour la gestion 2014.

Après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport moral, le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la gestion 2014 et donne quitus aux administrateurs.

Les propositions de cotisations 2015 Les propositions du Conseil d'administration :

- *La cotisation 2015 pour les détenteurs de licences :89 € (86 € en 2014 ; 84€ en 2013 ; 79 € en 2012 ; 77 € en 2011 et 74,80 € en 2010) ; elle se décompose de la façon suivante :*
 - 33,8 € pour le niveau national (8,8€ pour l'Agence de l'eau (=) et 25 € (+0,80 €) pour la CPMA,
 - 29,20 € pour la fédération départementale, (28,20 € en 2014, 26,20 € en 2012, 25,50 € en 2011, et 24 € en 2010),
 - 11,00€ € pour notre fédération nationale, (10 € en 2014, 9€ en en 2012 et 8 € en 2011)
 - 15 € pour la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA49 (14,80€ en 2014, 2013, 2012 et 2011, 14,50 en 2010 et 13,80 € en 2009): fonctionnement interne, Cordée, alevinage et travaux,
- soit un total 2015 de 89 Euros.**

➤ *Cotisation bienfaiteur à 10 €*

Après discussion, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les propositions du CA : 89 € pour les membres actifs et 10 € pour les membres bienfaiteurs.

VI – LA PREPARATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CA

Actuellement la Maille d'Anjou a 15 administrateurs, mais en prenant en compte l'âge de certains, il convient d'anticiper une évolution probable en faisant appel à des invités permanents susceptibles de se porter candidats lors des démissions prévisibles, conformément au nouveau règlement intérieur.

Le président lance un appel à candidature pour avoir des invités permanents.

Les trois pêcheurs suivants, déjà invités permanents, maintiennent leur candidature :

Monsieur Pierre HOUTIN, 1, Square des Bateliers à ECOUFLANT 49000 (lot Sarthe 11) (tél. : 06 09 82 44 32).

Monsieur Michel VEAUX, 6 rue de l'Ormeau Blanc à ECOUFLANT (lot 12 de la Sarthe).

Monsieur Dominique HAUTREUX, ancien trésorier, Les Hauts de Toucheboeuf 49320 BLAISON GOHIER (Loire K8) tél 0619341372).

Les nouveaux candidats sont les suivants :

Marc CHEVRET Les Varennes SAINT CLEMENT DES LEVEES 49350 (Loire K6).

Gérard MORILLE (tel 02 41 43 28 15) 4 rue des Landes ECOUFLANT (Sarthe 11).

Jacques LUCAS, Les Moulins 2 rue Alphonse Daudet BRIGNE 49700 (Sarthe 11).

L'assemblée générale approuve à l'unanimité ces candidatures d'invité permanent au Conseil d'administration de la Maille d'Anjou.

Après appel à candidature un deuxième commissaire aux comptes est désigné, à l'unanimité, par l'assemblée générale : Monsieur Dominique HAUTREUX.

Rappel : Actuellement, la Maille d'Anjou est représentée au niveau du CA de la Fédération de pêche 49 par Messieurs Raymond PERARD et Yannick MALLET (depuis le 1^{er} janvier 2014) et à la Commission engins de la Fédération par messieurs Raymond PERARD, Paul DESGRANGES et Yannick MALLET (depuis le 1^{er} janvier 2014).

VII – UNE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président Raymond PERARD explique que VNF a mis en place en 2013 une commission locale des usagers de la Loire section Nantes-Bouchemaine. Elle se réunit deux fois par an et a pour vocation de traiter des modalités d'entretien et d'exploitation de la voie d'eau et des conditions de navigation. Il est prévu que les deux ADAPAEF concernées 44 et 49 y siègent, ADAPEF 44 en qualité de titulaire et l'ADAPEF 49 en qualité de suppléante. Cette situation doit être validée par l'Assemblée générale des deux ADAPAEF et inscrite dans leur règlement intérieur. Pour la Maille d'Anjou ceci pourrait être intégré dans l'article 12 :

« Article 12

Le président :

- représente l'association à l'extérieur, *notamment à la commission locale des usagers de la Loire entre Nantes et Bouchemaine mise en place par VNF* ».

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, cette proposition de modification du règlement intérieur.

VIII - PERSPECTIVE SUR L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA REGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Le président Raymond PERARD présente les résultats de l'enquête conduite par la FNPF auprès des pêcheurs sur les évolutions souhaitables de la réglementation de la pêche en France. Les 34982 réponses au niveau national, 24016 par internet et 10966 par papier, donnent les résultats suivants :

- Oui à la pêche toute l'année en remettant à l'eau certaines espèces pendant des périodes de protection spécifiques,
- Oui à la mise en place de quotas de pêche,
- Oui à l'évolution des tailles de captures,
- Pas de majorité nette à la pêche de nuit du silure,
- Oui au maintien de 4 cannes,
- Oui à l'extension des périodes de pêche en 1^{ère} catégorie peuplée majoritairement d'espèces de deuxième catégorie,
- Oui à l'application en 1^{ère} catégorie si le brochet est naturellement présent de la réglementation le concernant en 2^{ème} catégorie,
- Oui à une canne pour les cartes découverte,
- Non à la suppression de la limitation à deux le nombre d'hameçons triples présents sur les leurres,
- Non à la pratique de la pêche à la traine,
- Non pour extraire la perche soleil de la liste des espèces nuisibles.

Le conseil d'administration de la FNPF s'est prononcé sur ces résultats.

Dix demandes d'évolution de la réglementation relative à la pêche aux engins et filets ont été faites par la FNADAPAEF et étudiées par la FNPF. Voici les réponses faites à ce jour:

- Oui à la suppression de la relève hebdomadaire,
- Oui à la pêche banale avec une seule ligne sur le domaine public en France pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets,
- Oui à un assouplissement de la règle d'espacement minimum entre deux engins : la règle ne s'appliquerait qu'entre les engins de même nature,
- Oui à une carte journalière qui pourrait permettre notamment de faire la pêche au carrelet,
- Oui pour considérer la publication du CSP 2003 « guide des engins de pêche fluviale et lacustre » comme une référence en matière d'engins et filets,
- Oui au soutien de la FNPF pour un arrêté permettant le transport des écrevisses vivantes entre le lieu de pêche et le domicile,
- Oui à l'insertion d'une rubrique pêche aux engins et filets sur le site de la FNPF,
- Non à l'abaissement du seuil de 500 adhérents pour désigner un deuxième représentant de l'ADAPAEF au CA de la fédération de pêche départementale,
- Non à la suppression de la dimension maximale (40 mm) du deuxième anchon de bosselle,
- Et une demande reste en instance : elle concerne l'adhésion des pêcheurs à la ligne pêchant avec des engins sur le domaine privé à une ADAPAEF et non à une APPMA ce qui permettrait d'obtenir des déclarations de captures.

La FNPF et les pêcheurs professionnels ont été invités par le Ministère à présenter leurs

demandes. Ce dernier a indiqué qu'il réunira des groupes de travail « réglementation » pour étudier ces propositions et qu'il retiendrait celles qui feront l'unanimité.

Ensuite pour celles pouvant faire l'objet de mesures réglementaires (décret, arrêté) une mise en application peut être envisagée rapidement à partir de 2016 ; pour les autres relevant de la loi, les délais seront beaucoup plus longs.

IX – PRESENTATION DU SITE INTERNET

Le trésorier adjoint Jacques MEUNIER a pris en charge la confection d'un site internet. Il en présente les différentes rubriques. Ce site est actuellement accessible sur internet, mais avec quelques difficultés qui devraient être résolues en janvier 2015.

VIII – LA DISCUSSION ET LES VŒUX DE L'AG

Après discussion les vœux suivants sont adoptés :

1 – Il est demandé une harmonisation de la réglementation sur la taille des mailles de nasses rigides dans le département de Maine-et-Loire sur la base de 40 mm minimum en application de l'article R436-26 du Code de l'Environnement.

2 – Un assouplissement du principe de la relève hebdomadaire est demandé pour permettre aux adhérents actifs d'avoir une activité de pêche au weekend.

3 – Il est demandé que l'utilisation du carrelet accordée aux titulaires de licences spéciales anguillères sur le Louet soit étendue à l'ensemble des licences spéciales. Le classement de la vallée de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages vivants suggère de conserver l'usage du carrelet, ancien mode de pêche.

4 – Il est demandé que l'usage de l'épervier soit autorisé dans le département de Maine-et-Loire. Le classement de la vallée de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages vivants suggère de préserver l'usage de l'épervier, ancien mode de pêche.

5 – Il est demandé l'utilisation de 6 nasses à écrevisses.

Au cours de la discussion Monsieur Vincent DEPARIS a invité les présents à être attentifs au respect des règles concernant les déclarations de captures et qu'en cas de problèmes pour faire des photocopies de fiches il pourrait en fournir le nombre nécessaire.

Le secrétaire Paul DESGRANGES, a rencontré le président du Comité pour la Loire de Demain (CLD), Monsieur Jacques BIRGAND qui n'a pas pu participer à cette assemblée générale. Ce dernier lui a communiqué les informations suivantes :

Le grand plan de reconquête de la Loire des Ponts de Cé à Nantes 2017-2027 pour en relever la ligne d'eau, aura une maîtrise d'œuvre VNF avec :

64 000 000 € (30% Région; 45 % Agence de l'eau; 20 % FEDER(Europe), 5 % **VNF**), validation du budget début 2015;

Pour notamment:

- l'aménagement de Bellevue, le rechargement du bras navigable (pierres)
- la suppression ou/et raccourcissement d'épis,
- la reconnexion des boires,
- Le réaménagement de la chevrette de l'Alleud et la remise en eau du bras de Saint Georges.

X – LES DECORATIONS DES PÊCHEURS

A – La médaille de bronze de la Fédération a été est attribuée à :

Messieurs Raymond COUVREUR et Marc FERRARI, administrateurs.

B – Le diplôme d'honneur de la Maille d'Anjou a été remis par le Président Raymond PERARD à :

- 1 - PICARD Pierre Rue de la Fauconnerie 49320 BLAISON GOHIER (K7) Présent
- 2 – AUBERGER Philippe Chemin des Alouettes 49400 SAUMUR (K3 Thouet 9) Absent pour cause de santé, ce diplôme sera remis par Monsieur Jacques ROBIN.
- 3- SURGET Jean Claude 11 rue des hibiscus 49830 ANDARD (K10 quater) Présent

C- Les Bretelles de chanvre, tressées par Jacques ROBIN remises par le président Raymond PERARD à :

Monsieur Vincent DEPARIS (DDT),

XI – LE PENDANT ET L'APRES AG

A l'issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **un vin d'honneur a été offert par l'entreprise BOUVET LADUBAY** de Saint Hilaire Saint Florent.

Le matin les épouses ont visité le musée de l'ardoise à Trélazé.

Un repas très convivial a été servi sur place à **90** convives grâce au service du traiteur de La Possonnière.

L'animation a été faite par Monsieur Sergueï HONTAR accompagné de son fils (groupe KALINKA 24, rue des Crêtes MONTJEAN S/LOIRE Tél 0627207721) et avec l'aide habituelle de notre collègue Monsieur Jacques ROBIN.

Le Président de l'ADAPAEF PMA 49

Le secrétaire de l'ADAPAEF PMA 49

Raymond PERARD

Paul DESGRANGES